



Grenoble Saint-Ismier

1 chemin  
de Charvinière  
38330 St-Ismier

04 76 52 03 63

Voie scolaire

Apprentissage

Etudier et être capable de gérer des projets paysagers au sein d'une entreprise ou une collectivité.

### Objectifs de la formation

Acquérir des compétences technologiques et générales : être capable de répondre à une demande d'ap-pui technique, de participer à des travaux en bureau d'études, de gérer des travaux de création et d'en-tretien d'aménagements paysagers. Etre capable d'animer ou diriger une équipe de techniciens en tant que responsable de chantiers, de maîtriser les techniques d'expression et de communication.

### Contenus de la formation

Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif

	Voie scolaire	Apprentissage
--	---------------	---------------

#### Domaine du tronc commun :

M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui	180 h	80 h
M2 : Construction du projet personnel et professionnel	300 h	210 h
M3 : Communication	170 h	120 h

#### Domaine professionnel spécifique à la spécialité aménagements paysagers

M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipes	140 h	140 h
M5 : Gestion de la végétation des aménagements paysagers	310 h	280 h
M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers	240 h	160 h
M7 : Gestion technico-économique de chantiers	150 h	130 h
M8 : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager	250 h	220 h

Il est à noter que le module d'enseignement d'initiative locale (EIL) est orienté sur :

- le **territoire de montagne** pour la voie scolaire
- **l'agriculture urbaine** en apprentissage.

### Activités et carrière

- Participer aux études préalables d'aménagements paysagers, à la conception et à l'étude de projets d'aménagements paysagers
- Réaliser et gérer des chantiers de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- Encadrer une ou plusieurs équipes
- Assurer des tâches administratives, de gestion financière et des tâches relationnelles
- S'informer sur les travaux des instituts de recherche, sur les produits nouveaux, les techniques et technologies nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participer à leurs diffusions.

### Conditions d'inscription

- Après un baccalauréat général ou technologique.
- Après un baccalauréat professionnel aménagements paysagers, productions horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole ou autre bac professionnel.
- Après des études universitaires

**Lycéens** : vous devez candidater via le portail admission PARCOURSUP [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Un impératif : respecter les dates indiquées.

**Apprentis** : vous devez candidater via le portail admission PARCOURSUP [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) et prendre rendez-vous pour un entretien de motivation au 04 76 52 03 63.

**Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier pour réaliser le BTSA AP, vous devez indiquer votre choix de formation, notre établissement dans Parcoursup et nous contacter.**

## Coût pédagogique et rémunération

**Apprentissage** : la formation par la voie de l'apprentissage est gratuite, comme celle de la voie scolaire.

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

## Spécificités à Saint-Ismier

- Une formation de BTSA **au lycée** semestrialisée
- Une formation de BTSA **au lycée** en partenariat avec des entreprises et des établissements de formation au Québec (stages au Québec et poursuites d'études)
- Un enseignement privilégiant l'aspect environnemental des métiers du paysage
- Des thèmes liés au paysage de montagne
- L'exploitation dans le cadre de la conception de jardins et leurs mises en place
- Des activités valorisant l'aspect culturel du métier : travail avec des artistes plasticiens, des chorégraphes...
- **Un hébergement possible à l'internat selon les disponibilités**

## Le BTSA

Les épreuves du BTSA se déroulent en CCF (contrôle en cours de formation) et épreuves terminales.

## Poursuites d'études

- Licence Professionnelle "Gestion des aménagements paysagers, parcours écologie urbaine et biodiversité" par la voie de l'apprentissage, **en partenariat avec l'UGA Grenoble Alpes**. Les inscriptions se font auprès des services de l'université.
- Certificat de Spécialisation arboriste élagueur et CS Constructions paysagères par apprentissage ou en formation continue au **CFPPA de Grenoble - Saint-Ismier**
- Classes préparatoires post B.T.S
- Poursuite d'études : université, écoles d'ingénieurs, école nationale supérieure du paysage.

## Débouchés

- Emploi en tant que **technicien supérieur** au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion. Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- **Technico-commercial** en fournitures et matériel pour les espaces verts, conseil
- **Technicien supérieur** dans un service de recherche, développement, formation
- **Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise**

